

Code d'éthique

Centre d'intégration à la vie active



Table des matières

Avant-propos	3
CODE D'ÉTHIQUE DE L'OFFICIEL	4
CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR	6
CODE D'ÉTHIQUE DE L'ATHLÈTE	8
CODE D'ÉTHIQUE DU SPECTATEUR ET DU PARENT	10
CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENSEIGNANT	11
CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT	12
CODE D'ÉTHIQUE DE L'ACCOMPAGNATEUR	13
CODE D'ÉTHIQUE DU BÉNÉVOLE ET DU STAGIAIRE	14
ÉTAPES DE SANCTION	15
Code 1	15
Code 2	15
Code 3	16

Avant-propos

Ce document est destiné aux officiels, aux entraîneurs, aux athlètes et aux spectateurs du CIVA. Ce document se veut un code moral, d'éthique pour avoir une cohésion entre toutes les personnes étant aux activités physiques, participant d'une manière ou d'une autre aux activités de l'organisme; que ce soit durant les séances d'entraînement, les évènements ou toute autre occasion impliquant plusieurs membres du CIVA aux fins d'activité physique. Le but premier est de mettre en place un environnement sain, tant physiquement que mentalement, pour tous les membres et participants du CIVA. Nous voulons que toutes les personnes du CIVA puissent évoluer et s'intégrer dans les différentes activités de l'organisation.

Il est important de comprendre que tout le monde a un rôle à jouer et ne doit pas être entravé par une tierce personne lors d'une activité. Nous voulons que les évènements, séances d'entraînement, matchs ou toutes autres activités soient agréables pour les participants et pour tous ceux qui seront présents.

L'usage du masculin désigne autant les hommes que les femmes et vise uniquement à alléger le texte.

CODE D'ÉTHIQUE DE L'OFFICIEL

En tant qu'officiel (arbitres en chef, arbitres, délégués techniques, classificateurs, juges de ligne, chronométreurs, marqueurs, responsable de la salle d'appel, gérant d'équipe) je m'engage à :

- Appliquer avec IMPARTIALITÉ tous les règlements du sport au meilleur de ma connaissance et de mon jugement;
- Considérer chaque athlète avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition, quelle qu'elle soit;
- Toujours agir dans le meilleur intérêt des athlètes;
- CONNAÎTRE et RESPECTER les règles écrites et non écrites du sport;
- Encourager les athlètes, les entraîneurs et les spectateurs à respecter les décisions des officiels sans douter de leur intégrité;
- Considérer la victoire ou la défaite comme une conséquence du jeu;
- Respecter et faire preuve d'honnêteté envers les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les participants ou toute autre personne étant dans l'enceinte du jeu en tout temps;
- Honorer mes engagements écrits et verbaux face aux athlètes et à l'organisation;
- Refuser en tout temps l'application de moyens illégaux ou de tricherie;
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers tout un chacun;
- M'assurer que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes tout en sachant qu'il y a des dangers inhérents à la pratique de leur sport;
- Prohiber la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé et agir à titre d'exemple;
- Contribuer à l'avancement de la profession par l'échange de mes connaissances et de mon expérience avec mes collègues, les athlètes ou toute autre personne;
- Utiliser un langage précis sans injures ni expressions vulgaires;
- Respecter mon pouvoir d'officiel en préservant l'intégrité physique et mentale des athlètes et autres personnes;
- Être ambassadeur du CIVA et du sport;
- Agir immédiatement contre l'utilisation de la violence physique/verbale;
- Être constant dans mes décisions, peu importe l'ampleur de la décision;
- Être préparé pour chaque événement où je participerai en tant qu'officiel (condition physique optimale, ponctualité, tenue vestimentaire, disponibilité, équipement approprié);

- Être et demeurer exemplaire en toute circonstance, dans et au dehors de l'aire sportive (ne pas consommer de l'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de drogues illicites, éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs, etc.) tout en véhiculant l'importance de l'honnêteté;
- S'interdire les critiques ou les commentaires préjudiciables envers d'autres arbitres ou envers l'institution d'appartenance et ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit article publié, twitter, forums internet, blogues, Facebook, etc.);
- S'INTERDIRE tout conflit d'intérêts (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération induue.)
- Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

Dans le cadre de mon rôle d'entraîneur, je m'engage à :

- Considérer chaque athlète avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition;
- Toujours agir dans le meilleur des intérêts des athlètes et ainsi permettre à toutes personnes de participer à son sport;
- Connaître et respecter les règles écrites ou non écrites du sport;
- Respecter toutes les décisions des officiels SANS JAMAIS mettre en doute leur intégrité et encourager les joueurs à faire de même;
- Considérer la victoire ou la défaite comme une conséquence du jeu;
- Faire preuve d'honnêteté envers les athlètes, le sport et les encourager à participer
- Reconnaître dignement la performance des adversaires dans la défaite et savourer avec modestie la victoire;
- Honorer mes engagements écrits et verbaux face aux athlètes et à l'organisation;
- REFUSER de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie, quelle qu'elle soit;
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers mes collègues;
- M'assurer que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité;
- Prohiber la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé et agir à titre d'exemple;
- INFORMER les athlètes des dangers inhérents à la pratique de leur sport;
- INFORMER les athlètes des dangers inhérents à la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé;
- Encourager les athlètes à NE PAS prendre d'aides ergogènes¹ ou à ne pas pratiquer la dysrèflexie² pour augmenter leurs performances;

¹ Les aides ergogènes, sont des substances pouvant augmenter l'activité musculaire ou autre qualité pouvant augmenter la performance de l'athlète; dans sa pratique sportive.

² La dysrèflexie est une réponse exagérée du système nerveux autonome suite à des stimulations douloureuses (blessure, vessie trop pleine, spasmes) sous le niveau de la lésion médullaire. Elle provoque entre autres, une montée soudaine de la tension artérielle, ce qui peut constituer un avantage sur le plan sportif, mais peut aussi avoir des conséquences graves pour la santé.

- Contribuer à l'avancement de la profession par l'échange de mes connaissances et de mon expérience avec mes collègues, les athlètes ou toute autre personne;
- Utiliser un langage précis sans injures ni expressions vulgaires;
- RESPECTER mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique, mentale et ne pas abuser de leur confiance envers tout un chacun. N'entretiendra aucune relation non professionnelle (affective, sexuelle ou économique);
- VÉHICULER l'importance d'être toujours en bonne condition physique;
- Projeter une image reflétant les valeurs positives du sport, de l'entraîneur et du CIVA;
- Être un ambassadeur de CIVA et de mon sport;
- NE JAMAIS crier/punir un athlète qui a fait une erreur;
- Prendre des décisions raisonnées face à la participation d'un athlète lorsqu'il est blessé ou dans ou une autre situation où sa participation pourrait nuire à son développement ou à sa santé;
- Reconnaître que tous les documents qu'il produit appartiennent à CIVA;
- Faire la sélection des athlètes avec intégrité et transparence;
- Refuser tous comportements envers nos athlètes pouvant nuire à leur bien-être et faire part de tout geste, action ou comportement contraire à l'esprit du code d'éthique.

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ATHLÈTE

Dans le cadre de ma pratique sportive je m'engage à :

- Démontrer un esprit sportif envers mes coéquipiers, les autres athlètes, les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et toutes autres personnes présentes lors des séances d'entraînement et/ou des évènements sportifs auxquels je participe;
- ACCEPTER et RESPECTER les règlements de ma discipline;
- Accepter et ne JAMAIS mettre en doute l'intégrité de quelque décision d'un officiel;
- Considérer mon adversaire comme une partie essentielle à la pratique de mon sport;
- Reconnaître que le but premier est d'avoir du plaisir dans ma discipline sportive;
- Refuser de gagner par des tricheries, des moyens illégaux, peu importe la façon, le type et la manière dont cela peut se produire;
- ACCEPTER les erreurs de mes coéquipiers et mes erreurs sans pour autant les mettre sur le dos d'un coéquipier, d'un arbitre, d'un entraîneur ou de toute autre personne présente lors des évènements;
- Utiliser un langage courtois et sans injures;
- Célébrer la victoire sans ridiculiser les adversaires; esprit du bon gagnant tout en acceptant les défaites; avoir l'esprit d'un bon perdant;
- Être conscient, et NE PAS recourir aux boissons alcoolisées, aux drogues ou tout autre produit pouvant affecter ma santé, lors des séances d'entraînement ou tout autre évènement relié à la pratique de mon sport et NE PAS prendre d'aides ergogènes³ ou pratiquer la dysrèflexie⁴ pour augmenter ma performance;
- Conserver en tout temps mon sang-froid, et la maîtrise de mes gestes vis-à-vis de quiconque, peu importe la situation;
- Fournir un effort constant et être engagé en tout durant les séances d'entraînement et les évènements sportifs de mon sport. Comprendre que le taux de présence peut avoir un impact direct sur le temps de jeux lors de match;

³ Les aides ergogènes, sont des substances pouvant augmenter l'activité musculaire ou autre qualité pouvant augmenter la performance de l'athlète; dans sa pratique sportive

⁴ La dysrèflexie est une réponse exagérée du système nerveux autonome suite à des stimulations douloureuses (blessure, vessie trop pleine, spasmes) sous le niveau de la lésion médullaire. Elle provoque entre autres, une montée soudaine de la tension artérielle, ce qui peut constituer un avantage au niveau sportif, mais peut aussi avoir des conséquences graves au niveau de la santé.

- Apporter également les mêmes considérations envers tous mes coéquipiers et soutenir honnêtement tous mes coéquipiers;
- Je CONSIDÈRE le dépassement de soi plus important que de la victoire;
- Je me considère comme ambassadeur des valeurs de mon sport;
- Je RESPECTE en tout temps les consignes établies par mon entraîneur, les règlements internes de mon club, de mon équipe.

CODE D'ÉTHIQUE DU SPECTATEUR ET DU PARENT

Dans le cadre de mon rôle de spectateur, je m'engage à :

- Respecter les athlètes qui font du sport pour leur propre plaisir et non pour me divertir;
- Comprendre que les athlètes ne sont pas des professionnels, et ne doivent pas être jugés comme des professionnels; ne pas avoir d'attentes irréalistes;
- Garder en tout temps un respect envers les officiels, les entraîneurs et les athlètes;
- Accepter que les entraîneurs et les officiels soient présents pour bien faire fonctionner les matchs et les séances d'entraînement;
- Respecter que l'athlète soit bien encadré par son entraîneur et les officiels durant les matchs;
- Respecter en tout temps chaque athlète, officiel, entraîneur et autre spectateur;
- ACCEPTER toutes les décisions des arbitres, sans jamais pour autant mettre en doute leur intégrité;
- EN TOUT TEMPS, conserver mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes;
- NE JAMAIS ridiculiser un athlète, un officiel, un entraîneur ou un autre spectateur, qu'il ait commis une erreur ou non;
- Offrir des commentaires POSITIFS qui motivent et encouragent l'effort en reconnaissant le bon travail de l'adversaire;
- CONSIDÉRER la victoire ou la défaite comme une conséquence du sport;
- RECONNAÎTRE dignement la performance de l'adversaire, dans la défaite
- Savourer la victoire avec modestie;
- CONDAMNER l'usage de la violence sous toutes ses formes et à le communiquer de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de la ligue;
- Prohiber la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé et agir à titre d'exemple;
- ENCOURAGER tous les participants de manière civilisée;
- Être un témoin privilégié du sport;
- VÉHICULER les valeurs du CIVA par chacun de mes comportements;
- Agir à titre d'ambassadeur pour le CIVA;
- Encourager de bonne foi et ÉGALEMENT tous les athlètes;
- NE PAS AVOIR de parti pris pour un athlète en particulier;
- Laissez les entraîneurs/officiels/athlètes régler les situations de conflit lors d'évènements ou de match.

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENSEIGNANT

En tant qu'enseignant, je m'engage à :

- Élaborer un plan de cours précis pour tous les niveaux, en remettre une copie au coordonnateur et m'assurer qu'il est suivi dans la mesure du possible;
- Honorer mes engagements écrits et verbaux face aux participants et vis-à-vis l'organisation;
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers mes collègues;
- Utiliser un langage précis sans injures ni expressions vulgaires;
- Être un ambassadeur du CIVA;
- M'assurer que l'équipement et les installations respectent le niveau de développement des participants et les principes de sécurité;
- Considérer chaque participant avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition;
- Consulter et impliquer les responsables du CIVA dans toutes les étapes du processus décisionnel pour tous événements impliquant les participants du CIVA (expositions, spectacles, tournois, etc.)
- Toujours agir dans le meilleur des intérêts des participants et ainsi permettre à toutes personnes de participer à son activité;
- RESPECTER mon pouvoir d'enseignant en préservant l'intégrité physique, mentale et ne pas abuser de leur confiance envers tout un chacun. N'entretiendra aucune relation non professionnelle (affective, sexuelle ou économique);
- Contribuer à l'avancement de la profession par l'échange de mes connaissances et de mon expérience avec mes collègues, les participants ou toute autre personne;
- CONSIDÉRER que le DÉVELOPPEMENT de la personne prime sur le développement du cours pour favoriser son développement et son estime de soi;
- Prendre des décisions raisonnées face à la participation d'un participant lorsqu'il est blessé ou dans ou autre situation ou sa participation pourrait nuire à son développement ou sa santé;
- Faire preuve d'honnêteté envers les participants, les encourager et les amener à se surpasser;
- NE JAMAIS crier/punir un participant qui a fait une erreur;
- Prohiber la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé et agir à titre d'exemple.

CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

Dans le cadre de mon activité, je m'engage à :

- Démontrer un esprit ouvert et manifester du respect envers mes coéquipiers, les autres membres, les enseignants, les bénévoles, les accompagnateurs, le personnel du CIVA et toutes autres personnes présentes lors des séances d'entraînement et/ou des événements auxquels je participe;
- Fournir un effort constant et être engagé en tout temps durant les cours et les événements. Comprendre que le taux de présence peut avoir un impact direct sur l'enseignement et les différents projets;
- Reconnaître que le but premier est d'avoir du plaisir dans ma discipline;
- Je CONSIDÈRE le dépassement de soi plus important que de l'accomplissement en tant que tel;
- ACCEPTER et RESPECTER les règlements de ma discipline;
- Utiliser un langage courtois et sans injures;
- Conserver en tout temps mon sang-froid, et la maîtrise de mes gestes vis-à-vis quiconque, peu importe la situation;
- Je me considère comme ambassadeur des valeurs du CIVA;
- Je RESPECTE en tout temps les consignes établies par mon enseignant;
- Être conscient, et NE PAS recourir aux boissons alcoolisées, aux drogues ou tout autre produit pouvant affecter ma santé, lors des séances d'entraînement ou tout autre événement relié à la pratique de mon activité.

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Dans le cadre de mon rôle d'accompagnateur, je m'engage à :

- Respecter les consignes et les directives données par les enseignants et les employés du CIVA;
- Accepter que les enseignants, le CIVA et les bénévoles soient présents pour assurer le bon fonctionnement des cours et des activités afin d'amener les participants à développer leurs qualités;
- Garder en tout temps un respect envers les participants, les bénévoles et les enseignants et les employés du CIVA;
- CONDAMNER l'usage de la violence sous toutes ses formes;
- Laissez les enseignants et le CIVA régler les situations de conflit lors des cours et des évènements;
- Respecter les participants qui suivent des cours pour leur propre plaisir et non pour me divertir;
- ENCOURAGER tous les participants dans leur démarche;
- NE PAS AVOIR de parti pris pour un participant en particulier;
- Considérer chaque participant avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition;
- EN TOUT TEMPS, conserver mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes;
- Offrir des commentaires POSITIFS qui motivent et encouragent l'effort en reconnaissant le bon travail du participant;
- Prohiber la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé et agir à titre d'exemple;
- VÉHICULER les valeurs du CIVA par chacun de mes comportements;
- Agir à titre d'ambassadeur pour CIVA;
- RESPECTER mon pouvoir d'accompagnateur en préservant l'intégrité physique, mentale et ne pas abuser de leur confiance envers tout un chacun. N'entretiendra aucune relation non professionnelle (affective, sexuelle ou économique).

CODE D'ÉTHIQUE DU BÉNÉVOLE ET DU STAGIAIRE

Dans le cadre de mon rôle de bénévole, je m'engage à :

- Agir dans le plein respect des lois en vigueur, des statuts, règlements et politiques adoptés par le Centre d'intégration à la vie active et des codes, principes et politiques auxquels l'organisation a adhéré;
- Faire preuve d'honnêteté et à agir de bonne foi et avec loyauté au mieux des intérêts du Centre d'intégration à la vie active;
- M'abstenir de prendre part à des malversations financières et à tout acte contraire à l'intérêt public et aux normes éthiques généralement reconnues;
- Appuyer tous les efforts qui sont déployés pour accroître l'efficacité et l'efficience et pour atteindre l'excellence dans la gestion de l'organisation;
- M'abstenir fermement d'obtenir ou de recevoir tout cadeau, faveur, gratuité, sauf dans la mesure où les règles et coutumes de l'hospitalité et de la bienséance le justifient;
- Favoriser un climat de travail harmonieux propice à l'établissement d'un milieu de travail valorisant, dans la dignité et la sécurité, et à promouvoir l'équité d'emploi;
- Ne pas utiliser les ressources de l'organisation à des fins personnelles;
- Me conduire dans ma vie privée et professionnelle de manière à ne pas nuire à la réputation du Centre d'intégration à la vie active;
- Éviter toute conduite de discrimination fondée sur la race, l'ethnie, la couleur, le sexe, l'âge, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, un handicap physique ou mental, l'opinion politique;
- M'abstenir d'engager le Centre d'intégration à la vie active sans l'autorisation préalable de l'instance appropriée;
- Chaque bénévole/stagiaire est tenu de respecter la confidentialité des renseignements auxquels il aura accès durant ses heures de bénévolat/stage. Toute divulgation d'informations personnelles concernant les membres pourra entraîner une rupture immédiate du contrat de bénévolat;
- Prohiber la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé et agir à titre d'exemple;
- RESPECTER mon pouvoir de bénévole/stagiaire en préservant l'intégrité physique, mentale et ne pas abuser de leur confiance envers tout un chacun. N'entreprendra aucune relation non professionnelle (affective, sexuelle ou économique).

ÉTAPES DE SANCTION

Le CIVA s'autorise le droit à recourir aux sanctions suivantes, à la suite d'un non-respect du code d'éthique. Cela a pour but d'avoir une participation aux activités dans le but du développement de chaque personne, du sport et du CIVA. Il est primordial, que l'entraîneur, l'officiel ou toute autre personne mentionnée dans le présent document n'abuse pas de quelconque manière que ce soit de son pouvoir.

Éventail des sanctions possibles :

- l'avertissement verbal
- l'avertissement par lettre
- le comité de discipline
- l'imposition de suspension à une ou des parties
- l'obligation de ne pas assister aux séances d'entraînement et parties
- l'avertissement final par lettre
- l'expulsion du CIVA

Codification des infractions :

- Code 1 : infraction légère
- Code 2 : infraction sérieuse
- Code 3 : infraction grave

L'application des sanctions et des codes est en fonction :

- de la gravité de l'offense commise
- de la fréquence des récidives

Code 1

- *1^{er} niveau*
avertissement verbal

Code 2

- *1^{er} niveau*
comité de discipline et avertissement par lettre

- *2^e niveau*

ou obligation de ne pas assister aux parties et séances d'entraînement ou suspension à une ou des parties.

Code 3

- *1^{er} niveau*
comité de discipline

- *2^e niveau*
avertissement final par lettre

- *3^e niveau*
comité de discipline et avertissement final par lettre
ou suspension à une ou des parties
ou obligation de ne pas assister aux parties et séances d'entraînement ou suspension à une ou des parties

- *3^e niveau*
expulsion

Durée de conservation :

Tout membre qui aura une saison avec un avertissement final par lettre à son dossier ne pourra être réadmis

Pouvoir d'application :

Tous les membres de l'administration